

D'autres chartes, se rattachant aux grands faits de l'histoire générale et notamment à la lutte de la Papauté avec l'Empire, nous gardent le souvenir du long séjour que fit le pape Innocent IV dans le cloître de Saint-Just, alors qu'il était chassé de Rome et persécuté par l'empereur Frédéric II.

Une simple nomenclature de témoins suffit parfois pour nous révéler soit le nom du maître de l'œuvre de la cathédrale de Saint-Maurice de Vienne (1), soit l'organisation intérieure des nombreux hôpitaux, bâtis sur nos voies antiques, et que desservait à la fois un aumônier et des frères hospitaliers (2).

Ailleurs, les dernières volontés d'un mourant nous présentent un tableau complet de l'assistance publique, à Lyon, au XIII<sup>e</sup> siècle. Et ce tableau est tel, qu'il ne permet guère à notre siècle, si fier de ses établissements de charité, de se croire supérieur à nos pères dans l'exercice des œuvres de bienfaisance. Car, parmi ces œuvres, il en est plusieurs qui ont disparu pendant les temps modernes, comme celle des Pauvres honteux (*elemosina pauperum verecundorum*), dont l'existence nous est révélée par tous les testaments du Moyen Age, et dont les traditions n'ont été reprises que de nos jours seulement par les fondateurs de la Société de Saint-Vincent de Paul (3).

Telle est encore l'œuvre du Subside de la Terre Sainte (*Terre sancte subsidium*), créé pour venir en aide aux pauvres soldats des croisades et dont nos historiens nous parlent à peine (4).

A l'hygiéniste et à l'homme de l'art, plusieurs de ces chartes peuvent fournir aussi de curieux aperçus sur l'état sanitaire de notre ville, à cette époque reculée. Ainsi, au nombre des hospices existant, autrefois, à Lyon, il s'en trouvait un, portant le nom de Contracterie, et qui était spécialement réservé aux malheureux dont les membres étaient contractés. Cette maladie, fréquente au XIII<sup>e</sup> siècle, ne

---

(1) V. charte 454.

(2) Chartes 12, 74, 169 et 187.

(3) V. p. 490, 521, 522 et 570.

(4) V. p. 489, 522 et 570.